

LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL : CE QU'IL FAUT RETENIR !



La formation
continue
à l'université

Université du Littoral Côte d'Opale



Promulguée le 5 septembre 2018, la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel a complètement bouleversé notre rapport à la formation.

Franck Giuliani, Président du réseau national FCU (Formation Continue à l'Université) et directeur FCU Côte d'Opale revient sur les 2 mesures phares de la loi : l'application CPF et la réforme de l'alternance.



Interview de Franck Giuliani.
Directeur FCU Côte d'Opale

Le 21 novembre dernier, les salariés ont découvert l'application lancée par le gouvernement (moncompteformation) sur laquelle chaque individu peut désormais mobiliser son CPF et s'inscrire directement en ligne à une formation. Comment se sont organisés les acteurs de la formation pro dans l'enseignement supérieur pour répondre aux attentes des salariés ?

Comme de nombreux réseaux d'opérateurs, l'Enseignement Supérieur a travaillé en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, mandatée par le ministère du travail pour créer et déployer cette application. Les universités, le CNAM déposent progressivement leur offre de for-

mation avec une vigilance toute particulière à la qualité des informations déposées de telle sorte que l'internaute prenne une décision éclairée. Mobiliser son CPF représente un investissement financier et de temps. Comme pour tout achat, nous avons besoin d'une information claire et objective sur le produit et les services attachés.

Beaucoup de formations sont disponibles sur l'application, quels conseils donneriez-vous aux internautes pour s'y retrouver et faire le bon choix de formation ?

Ne cédez pas à l'achat compulsif ! Se former reste un temps fort qui jalonne un parcours de vie. Le CPF, crédité en euros ouvre une capacité à se financer en autonomie une action de formation... **Il faut cependant veiller à ne pas « acheter » à l'aveuglette mais bien à comparer les objectifs et l'organisation, la reconnaissance de la certification visée sur le marché de l'emploi et prochainement l'évaluation par les autres stagiaires.**

Et bien entendu en cas de questions, doutes, il est essentiel de recourir à du conseil soit auprès des acteurs du CEP soit de l'Organisme de formation lui-même. Pour chaque fiche-action des universités, des coordonnées apparaissent et il ne faut pas hésiter car on n'achète pas un produit « formation » comme on achète un produit de consommation courante.

Ne faut-il pas craindre que l'appli ne déresponsabilise l'entreprise/l'employeur dans le parcours de formation de ses salariés ?

L'application permet surtout de responsabiliser l'individu en le rendant acteur de son parcours de formation et de professionnalisation. Les possibilités d'abondement seront prochainement disponibles et cela ouvrira de nouvelles perspectives dans le cadre du dialogue social au sein de l'entreprise.

J'évoquais la notion d'Investissement pour les individus. C'est également une réalité de l'entreprise qui a, dans une économie en profonde mutation, besoin d'investir dans les compétences et former ses collaborateurs. Cet investissement est stratégique et l'ensemble des études montrent qu'une grande majorité des chefs d'entreprise a conscience de cette obligation.

Autre mesure importante de la loi : la réforme de l'alternance. On parle de libéralisation du marché de l'apprentissage. Quels sont les changements qui vont s'opérer dans les mois à venir ?

La loi du 5 septembre porte une ambition forte de développer de l'Alternance et en particulier de l'apprentissage à tous niveaux de formation. Depuis quelques années, l'Alternance dans l'enseignement supérieur a connu un développement sans précédent et tout particulièrement en région des Hauts de France. Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, dispositif de ProA sont autant de réponses aux attentes des entreprises et des jeunes de nos territoires. Les Universités sont très attachées au développement de la professionnalisation, à la qualité des parcours en Alternance qui favorisent un taux très élevé (plus de 90 %) d'Insertion professionnelle des jeunes.

Que ce soit au sein du CFA FORMASUP ou en direct (l'ULCO a pris la compétence Apprentissage en mai 2019), les Universités portent une ambition forte de l'Alternance pour notre région.

Plus d'infos sur le réseau national FCU :
fcu.fr

Retrouver l'offre de formation FCU Côte d'Opale :
fcu.univ-littoral.fr



DÉCOUVREZ NOTRE SUPPLÉMENT

LES HAUTS-DE-FRANCE EN CHIFFRES 2020

A paraître mi juin
avec nos éditions de
La Gazette Nord - Pas de Calais
et Picardie La Gazette

Pour votre insertion publicitaire dans notre prochaine édition :
Contactez dès maintenant Jérôme Capoen - Tél. 03.28.82.22.13 - j.capoen@spid-com.fr

En partenariat avec la Caisse d'Épargne Hauts de France



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE